



CŒUR DE VIE

Accompagner les communes
dans leurs projets d'aménagement



**Agir
avec vous !**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR



La dynamique de nos communes péri-urbaines et rurales forme un véritable rempart pour lutter contre les fractures territoriales. Alternatives à l'étalement urbain, ces communes sont des espaces de vie et de solidarité, elles maillent le territoire haut-garonnais et constituent des repères essentiels pour les habitants qui éprouvent parfois un sentiment d'abandon.

Parce qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour l'égalité des territoires, le Conseil départemental a donc décidé de s'engager en faveur de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs des communes de la Haute-Garonne. Des cœurs de villes et de villages dynamiques et animés, des centres où il fait bon vivre avec des espaces publics conçus comme des lieux de rencontres, des centres qui proposent des commerces et des services de proximité...telle est l'assurance d'une meilleure qualité de vie, grâce à un lien social retissé et le développement d'une économie locale ancrée dans les territoires et créatrice d'emplois in situ.

Pour répondre à ces défis d'attractivité, de cohésion sociale et de confort de vie, le Conseil départemental a mis en place un nouveau dispositif « Cœur de vie » pour accompagner les communes dans leurs réflexions et dans leurs projets d'aménagement des centres-villes et centres-bourgs de demain.

Avec ce dispositif, nous souhaitons inscrire toutes les communes haut-garonnaises dans l'avenir, en prenant en compte les aspirations des citoyens et leur désir d'un mieux vivre ensemble au cœur des territoires.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.



REDYNAMISER LE CŒUR DE VIE DES COMMUNES

Le Conseil départemental a voté un nouveau dispositif à l'attention de l'ensemble des communes haut-garonnaises visant à renouveler l'accompagnement des projets en faveur de leur centres-bourgs. Il permettra d'apporter un soutien financier et technique aux communes dans leurs réflexions d'aménagement tout en s'appuyant sur les règlements en vigueur et en mobilisant les aides existantes de manière coordonnée et optimisée.

Les centres des communes constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales, qu'elles constituent des « polarités » au sein de leur bassin de vie ou bien qu'elles soient le cœur d'une proximité vécue par leurs habitants, **le Conseil départemental est aux côtés de toutes les communes pour soutenir leurs projets.**

Pourtant ces cœurs de ville et de village doivent faire face à des enjeux cruciaux interrogeant leur rôle et au-delà, la façon dont les Haut-Garonnais

et Haut-Garonnaises vivent ensemble.

Enjeux d'attractivité, d'habitat, de lien social et de cohésion, enjeux de commerces et services de proximité... sont autant de défis pour animer nos territoires. C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite lancer une politique pour ces espaces de vies.

> Ce nouveau dispositif est une opportunité pour bénéficier d'un accompagnement global pour réfléchir au vivre ensemble dans sa commune !

Pour en savoir plus :
HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE
Tél. : 05 34 45 56 56
Mel : accueil@atd31.fr



L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 VOILETS :

DES AIDES FINANCIÈRES OPTIMISÉES.

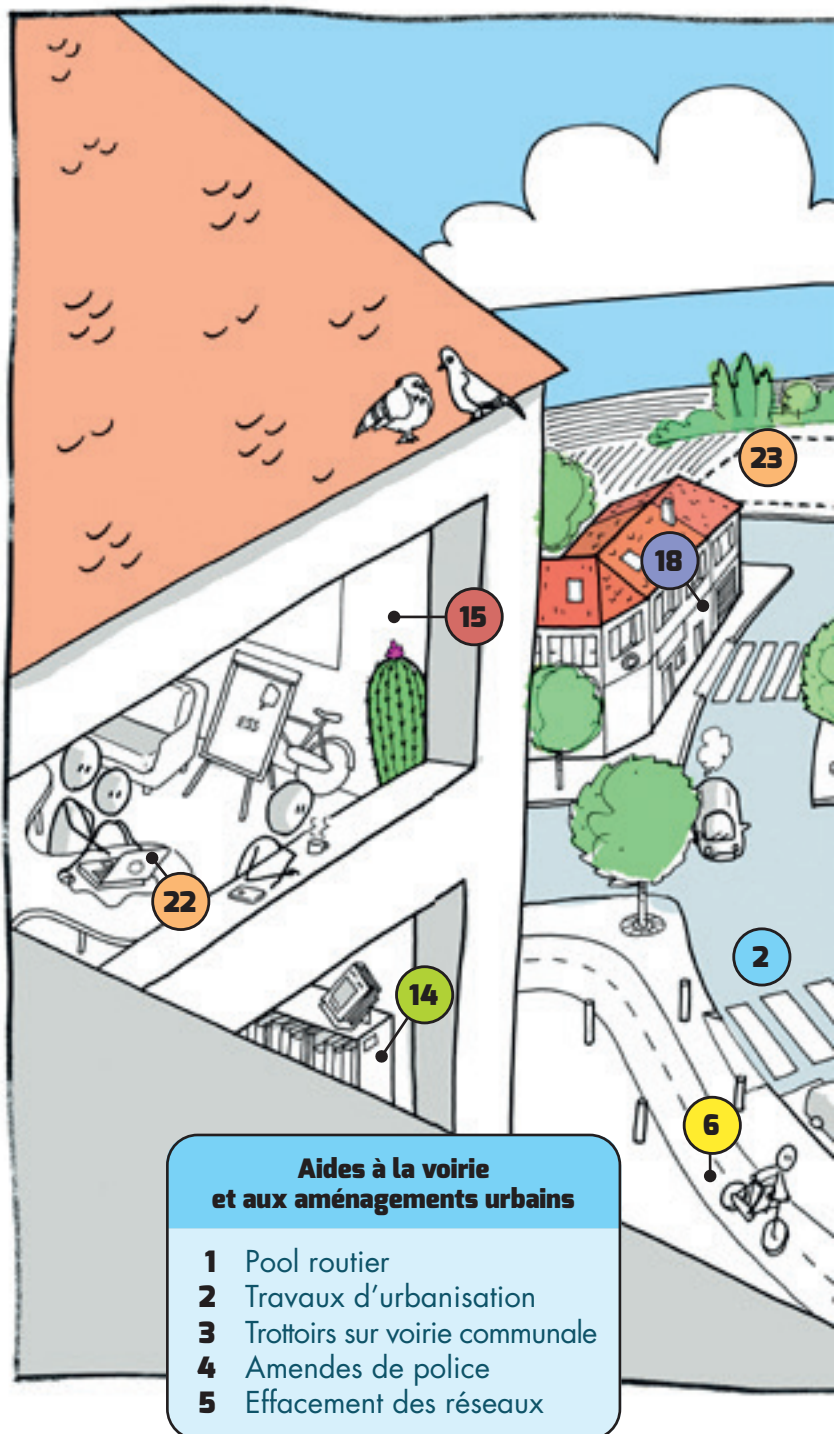
En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes et une aide optimale adaptée à chaque projet.

Les règles financières en vigueur au Conseil départemental permettent déjà d'agir sur la majorité des champs d'opération relatifs aux centre-bourgs. L'illustration ci-contre donne un aperçu non-exhaustif des aides apportées pour revitaliser, requalifier, réaménager un centre de ville ou de village.

Ces dispositifs multiples ont vocation à être coordonnés et articulés pour que chaque projet puisse bénéficier d'un accompagnement sur mesure.

Pour une plus grande synergie, ces accompagnements peuvent être réalisés en complément et en cohérence avec les dispositifs éventuels des autres partenaires (Etat, Région,...)

Avec souplesse et proximité, le Conseil départemental accompagne chaque aspect de votre projet !



Aides à la voirie et aux aménagements urbains

- 1 Pool routier
- 2 Travaux d'urbanisation
- 3 Trottoirs sur voirie communale
- 4 Amendes de police
- 5 Effacement des réseaux

Aides à la mobilité

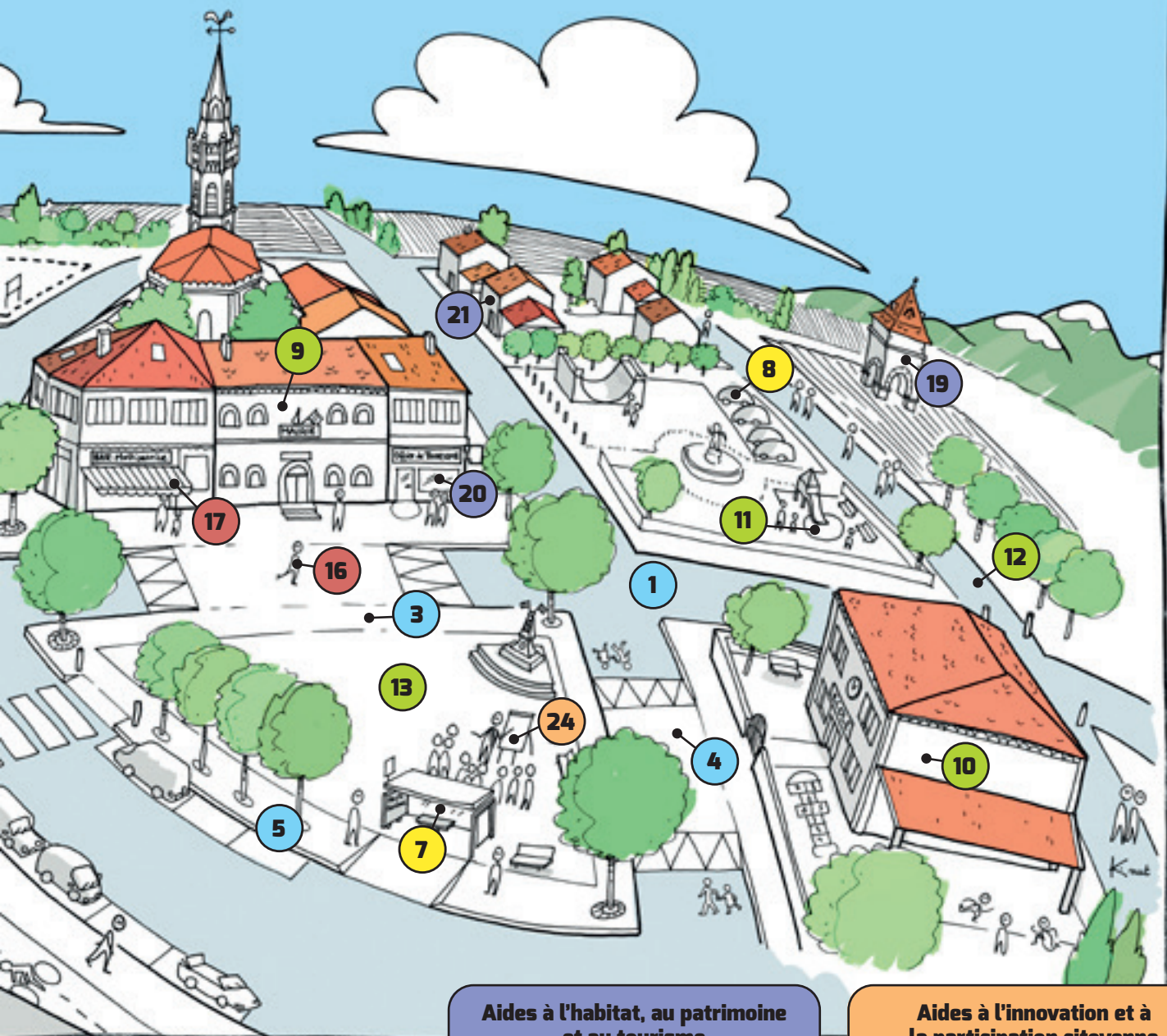
- 6 Aménagements cyclables
- 7 Transports interurbains
- 8 Aires de covoiturage

Aides à l'équipement des communes et EPCI (Contrats de Territoires)

- 9 Bâtiments publics
- 10 Équipements scolaires
- 11 Équipements sportifs et de loisirs
- 12 Cheminements doux
- 13 Espaces publics
- 14 Bibliothèques - Médiathèques

Aides aux services et à l'activité

- 15 Tiers-lieux
- 16 CréADE 31
- 17 CréONS



Aides à l'habitat, au patrimoine et au tourisme

- 18 Amélioration de l'habitat
- 19 Patrimoine rural non protégé
- 20 Offices de tourisme
- 21 Hébergements touristiques publics

Aides à l'innovation et à la participation citoyenne

- 22 Réseau Très Haut Débit
- 23 Carte blanche
- 24 Démocratie participative



UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE

Cette ingénierie pourra être mobilisée en fonction de l'état d'avancement du projet et du besoin de la commune. Elle pourra faire l'objet d'un véritable parcours d'accompagnement. Il ne s'agit pas d'imposer des contraintes à la commune qui souhaite mener une réflexion mais, au contraire, d'en faciliter le parcours. L'ingénierie départementale pourra aider à la définition d'une idée, d'un projet, identifier et coordonner les acteurs, mettre en synergie les conseils et expertises, dessiner le projet, aider à sa mise en œuvre opérationnelle, rechercher les financements, évaluer le projet.

Tout au long de ce parcours, le Département sera attentif à :

- l'enjeu de **(re)créer des espaces publics comme des lieux de rencontres pour favoriser le vivre-ensemble** ;
- l'objectif de rendre attractif et dynamiser les centres dans un souci de mixité fonctionnelle et sociale, de développer une économie de proximité et de l'emploi in situ ;
- rendre accessible à toutes et à tous ces espaces,
- aux leviers pour l'innovation sociale dans ces projets.

Une ingénierie pluridisciplinaire composée des services du département et des satellites (ATD31 et CAUE31 notamment) travailleront ensemble en veillant à la cohérence du projet.



UNE RÉFLEXION D'AMÉNAGEMENT PROSPECTIVE ET PARTICIPATIVE : ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS RÉFLEXIONS SUR LA VILLE DE DEMAIN

Au-delà de ces actions de partenariat et de solidarité territoriale, le Département agit pour répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain. Le Conseil départemental sera donc à l'écoute des besoins émergents, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre ensemble retrouvé et convivial.

Dans le cadre de cet accompagnement global, le Département, via ses équipes experts de l'aménagement et du développement territorial et son observatoire territorial, pourra intervenir pour

accompagner dans une réflexion d'aménagement du territoire adaptée au contexte des communes, de ses acteurs, et de ses habitants, notamment en lien avec les travaux issus des Schémas de Cohérence Territoriale.

La dimension participative avec les habitants et les acteurs des territoires sur les projets proposés par les communes sera mise en avant et l'ingénierie départementale pourra apporter son expertise et des outils pour favoriser la concertation.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1 boulevard de la marquette
31090 Toulouse Cedex 9
05 34 33 32 31
contact@cd31.fr

